



SAINTONGE

Décision n° 113/2021
LT/SCCOMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur SIMON Ludovic, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 01/04/2021 au 31/07/2021,
- Messieurs NEMER Hamadi et BRIVAL Rémy, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 01/04/2021 au 31/07/2021,
- Madame TESSON Laurence, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 05/04/2021 au 04/08/2021,
- Monsieur BERNARD Aurélien, sous la forme d'un contrat unique PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels et des rivières pour une durée de 12 mois soit du 06/04/2021 au 05/04/2022,
- Monsieur PRÉVOT Frédéric, sous la forme d'un contrat unique PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des espaces verts pour une durée de 12 mois soit du 01/05/2021 au 30/04/2022,

Fait à Jonzac
Le 31 MARS 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

